



**MAIRIE de
GENOUILLE
86250**

05.49.87.10.71

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, Le Trente et un Août à 20 Heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE, Maire

Présents : BOLLE Marie-Claire, CHAUVEAU Philippe, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian, VALETTE Jean-Guy.

Absents excusés : Marc BRETON, Sandra NIQUET, Patrice GIRAUD

Absents : Patrice TEXERAUD, Christelle DELAGE.

Secrétaire de séance : CLÉMENT Julien

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 9

votants : 9

Vu le courrier de M. Colombel Vincent de Savigné (86) concernant une demande d'exonération de la taxe foncière sur le non bâti des agriculteurs engagés en agriculture biologique.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

- De refuser toute demande d'exonération de taxe foncière sur le non bâti (TFNB) sur les surfaces consacrées à l'agriculture biologique sur la commune de Genouillé.

Date de la Convocation :

22 août 2023

Date affichage de la convocation

22 Août 2023

OBJET

Délibération n° 31/2023

Refus de demande
exonération de taxe
foncière sur non bâti
(TFNB) pour agriculteurs
en BIO

**

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,

A Genouillé, le 1^{er} Septembre 2023

Le Maire, Jean-Guy VALETTE



AR Prefecture

086-218601045-20230831-D31_2023-DE
Reçu le 05/09/2023